



ELECTIONS AUX

Commissions Administratives Paritaires Départementales

Solidarité

Démocratie

Efficacité

Proximité



ORTHOPHONISTES

Où en sommes-nous ? Quelles perspectives ?

Depuis 1987, les étudiants ont un cursus qui comporte quatre années d'études post-Bac, après avoir passé un concours dont le taux de réussite est de 5 à 10 %. Ces études sont sanctionnées par un certificat de capacité en orthophonie. Seules 2 années sont reconnues par la Fonction publique, si bien que le salaire d'un orthophoniste débute à 1,1 SMIC (1,5 il y a une vingtaine d'années).

Des postes d'orthophonistes hospitaliers sont vacants, sans doute parce que les conditions de travail des orthophonistes hospitaliers sont médiocres :

- ♦ rémunération non adaptée à leur niveau de responsabilités et de compétences,
- ♦ faible évolution de carrière,
- ♦ accès à la formation difficile,
- ♦ conditions matérielles de travail détériorées (avoir un bureau, un poste informatique, du matériel d'évaluation et de rééducation actualisé aux connaissances scientifiques),
- ♦ nombreux postes à temps partiel.

La réingénierie de notre profession s'est faite au cours de l'hiver dernier – cela a contribué à remettre à jour le référentiel d'activités, le référentiel de compétences, le référentiel de formation.

Au vu de ces référentiels, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche s'est prononcé en faveur d'un grade master (Bac+5). Le Ministère de la Santé ne s'est pas encore prononcé !

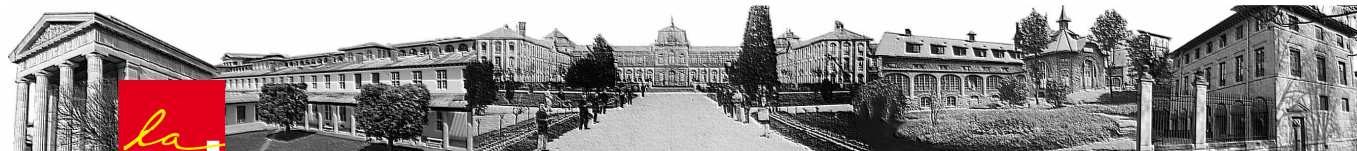
Pour le moment, nous restons en catégorie B, avec reconnaissance de 2 années d'études, avec une perspective d'un hypothétique passage en catégorie A, sans savoir quand et comment.

- ♦ Le niveau licence requiert 180 ECTS
- ♦ Le niveau master requiert 300 ECTS
- ♦ La formation orthophonie « actualisée » représente 270 ECTS.

Le 20 octobre 2011,

ne vous abstenez pas, exercez votre citoyenneté au travail.

Votez pour les listes **cg aux CAPD et CAPL**



Toute l'info sur :

www.cgthsm.fr
le site des Hôpitaux de Saint Maurice

Tel : 01.43.96.60.57



Nous sommes moins de 2000 Equivalents Temps Pleins dans la Fonction Publique Hospitalière : l'orthophoniste peut aussi bien travailler en pédiatrie, en neurologie, en ORL, en gériatrie ou en psychiatrie ...

Les hôpitaux n'utilisent pas assez les compétences des orthophonistes en matière de prévention, de formation et de recherche.

Les orthophonistes peuvent établir un diagnostic précoce participant au diagnostic pluridisciplinaire, participer à l'annonce d'un éventuel handicap et engager une prise en charge rapidement permettant une meilleure efficacité dans le traitement. Ils peuvent intervenir au plus vite pour former l'entourage et le personnel soignant. Ces interventions au sein de l'hôpital facilitent une meilleure insertion dans les soins dès la sortie. En outre, les orthophonistes hospitaliers ont un rôle à jouer lors de l'annonce d'un handicap. Leur utilité est reconnue et même recommandée par la Haute Autorité de la Santé (HAS) dans de nombreuses pathologies.

Des postes sont vacants. D'autres à créer dans de nombreux services pour contribuer au diagnostic, informer les familles et les équipes soignantes et prendre en charge les patients.

Grilles de salaires

NES Paramédical (Nouvel Espace Statutaire)

Depuis le 29/06/11 : orthophoniste de classe normale			
Ech	Durée Moyenne	Indice Majoré	Salaire brut
1	1 an	327	1 514,11 €
2	2 ans	332	1 537,26 €
3	3 ans	346	1 602,08 €
4	3 ans	370	1 713,21 €
5	4 ans	394	1 824,34 €
6	4 ans	420	1 944,73 €
7	4 ans	450	2 083,64 €
8	4 ans	483	2 236,43 €
9		515	2 384,60 €

Depuis le 29/06/11 : Orthophoniste de classe supérieure			
Ech	Durée Moyenne	Indice Majoré	Salaire brut
1	1 an	423	1 958,62 €
2	2 ans	448	2 074,37 €
3	3 ans	471	2 180,87 €
4	3 ans	494	2 287,37 €
5	4 ans	519	2 403,13 €
6	4 ans	535 540*	2477,21€ 2500,36€
7	4 ans	551 562*	2551,30€ 2602,23€

En votant pour les candidats de la CGT, vous élirez des élus-es qui porteront ces revendications, tant au niveau local qu'au national, dans le cadre de la défense du service public de santé et d'action sociale.

Et si en plus de votre vote du 20 octobre, vous adhérez ?

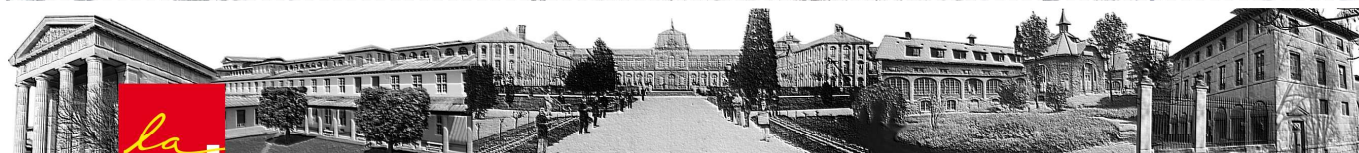
Nom : Prénom :

Établissement :

Adresse :

À retourner au local **cgthsm** ou a remettre à un militant.

cgthsm Hôpitaux de Saint Maurice
cgth des hôpitaux de Saint Maurice, 12-14 rue du val d'Osne, 94410 Saint Maurice.



Toute l'info sur :

www.cgthsm.fr
le site des Hôpitaux de Saint Maurice

Tel : 01.43.96.60.57